

**COMMUNICATION AU CONSEIL COMMUNAL****concernant*****la demande de crédit urgente de Fr. 160'000.- pour l'achat de matériel pour le poste de détente et comptage de Pomy***

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

**Préambule**

Une demande urgente de crédit a été faite par le Service des énergies (SEY) à la Municipalité dans le but de pouvoir réaliser les travaux indispensables de mise en conformité des fuites de gaz qui ont été constatées sur le poste de détente et comptage (PDC) de Pomy. Il est rappelé que ce dernier permet l'introduction du gaz pour l'alimentation en gaz de toute la Ville d'Yverdon-les-Bains.

**Problématique**

Le PDC de Pomy a fait l'objet de contrôles fédéraux de sécurité et de mesures durant l'été 2014 par l'Inspection fédérale des pipelines sous la responsabilité de Gaznat, le fournisseur unique de gaz.

Lors du dernier contrôle, le résultat qui a été remis à fin décembre 2014 à la Commune par Gaznat concluait que les vannes et les régulateurs commandant l'accès au réseau d'Yverdon-les-Bains doivent impérativement être remplacés d'ici la prochaine inspection qui aura lieu en juin 2015. En effet, ces éléments qui datent de 1979 sont usés et des fuites de gaz ont été constatées par Gaznat. Plusieurs échanges avec ce dernier entre janvier et mars 2015 n'ont pas permis de trouver une solution technique moins coûteuse. Or, vu l'ancienneté des installations, il est très difficile de trouver des pièces de rechange auprès des fournisseurs. Renseignements pris auprès de ces derniers, le SEY doit absolument commander ce matériel avant le 30 avril prochain pour pouvoir en disposer à temps pour réaliser les travaux imposés par l'Inspection fédérale des pipelines et prévus durant la période de distribution creuse du gaz, soit tout au début de l'été 2015.

L'enjeu est considérable pour la Ville d'Yverdon-les-Bains, car si les travaux ne sont pas exécutés dans le délai imparti, l'Inspection fédérale des pipelines pourrait exiger la fermeture du PDC jusqu'à leur réalisation. Or, le PDC est la seule source d'approvisionnement en gaz de la Ville.

**Argumentaire**

Les contrôles imposés par l'Inspection fédérale des pipelines ne peuvent pas être prévus à l'avance. D'autre part, l'état de fonctionnement normal du PDC ne permettait pas d'imaginer la nécessité de remplacer le matériel dans un si bref délai. Enfin, le résultat des contrôles effectués n'a été remis au Service des énergie que tardivement (fin décembre 2014).

Pour toutes ces raisons, il n'a pas été possible de prévoir plus tôt cette dépense, planifiée au plan des investissements pour les exercices 2015 et 2016, ni d'anticiper la très grande difficulté à se procurer les pièces nécessaires auprès des fournisseurs.

### Proposition

Compte tenu du risque pour la Ville que son seul axe de distribution du gaz soit fermé par l'Inspection fédérale des pipelines et celui de ne plus trouver les pièces de rechange, la Municipalité a décidé d'autoriser le SEY à dépenser la somme de Fr. 160'000.- pour lui permettre l'achat des pièces nécessaires en vue de la réalisation des travaux prévus afin que l'installation soit conforme à la législation en vigueur.

Cette dépense sera incluse dans le rapport qui sera présenté prochainement au Conseil communal portant sur une demande de crédit d'investissement de Fr. 610'000.- pour la rénovation 2015 eaux-gaz du Poste de détente et de comptage de Pomy et le réservoir de Chamblon.

### Conclusion

La dépense urgente, non prévue initialement, a été validée par la Municipalité et fait l'objet de la présente communication en application de l'art 45 du Règlement sur la Municipalité. Un rapport portant sur la demande de crédit nécessaire sera faite sans tarder au Conseil communal.



Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre acte de la présente communication.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic



J.-D. Carrard

La Secrétaire



S. Lacoste